Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE ANNÉE APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR LE CADASTRE GÉOLOGIQUE

Avancées importantes dans la connaissance du sous-sol vaudois

Entrée en vigueur le 1er juillet 2008, la loi sur le cadastre géologique présente un bilan réjouissant : plus de 7500 sondages géologiques sont accessibles sur internet et plusieurs centaines de nouveaux sondages ont été annoncés. Pour compléter la loi, l'Etat a rédigé et publié des directives d'application, en collaboration avec les milieux professionnels concernés.

Aujourd'hui, le cadastre géologique est riche de plus de 7500 sondages, issus essentiellement de travaux effectués avant l'entrée en vigueur de la loi et collectés grâce à la collaboration des administrations publiques et de divers bureaux privés. Il s'agit de fouilles ou de forages liés à des travaux de natures très différentes (implantation de pompes à chaleur, exploration pétrolière, reconnaissances géotechniques, etc.). Ces sondages peuvent être consultés sur le site internet consacré au cadastre géologique (www.geocad1.vd.ch) ou sur le guichet cartographique cantonal (www.geoplanet.vd.ch ? Thèmes Géologie).

L'entrée en vigueur de la loi permet actuellement de récupérer systématiquement les résultats des nouveaux sondages opérés sur le territoire du canton de Vaud. Ainsi plusieurs centaines d'annonces de sondages ont été effectués au cours de cette première année d'utilisation. En outre, des directives d'application de la loi, rédigées en collaboration avec les milieux professionnels concernés, sont entrées en vigueur le 15 juillet 2009.

Le système d'information novateur, par Internet, mis en place pour la gestion et l'échange des données du cadastre géologique fait l'objet d'un intérêt grandissant auprès d'autres administrations publiques. Les cantons de Vaud, Jura et Thurgovie ont

signé une convention de collaboration intercantonale pour l'évolution et le développement de cet outil qu'il est prévu de passer sous licence Open Source.

L'utilisation concrète de l'ensemble des données du cadastre géologique permet d'améliorer les connaissances du sous-sol et divers projets cantonaux en profitent directement. Parmi ceux-ci, mentionnons la réactualisation des cartes de secteurs de protection des eaux souterraines, la cartographie des dangers naturels et la réalisation d'un cadastre géothermique permettant de promouvoir l'utilisation de la géothermie et de faciliter les décisions dans le cadre des demandes d'autorisation d'installations géothermiques de basse énergie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 octobre 2009

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 David Giorgis, géologue, responsable du cadastre géologique, Office de l'information sur le territoire, 021 316 24 82